

Fiche bonne pratique

Agenda de transformation agricole en République Démocratique du Congo (RDC)

Pays : République Démocratique du Congo (RDC)

Thèmes : Actions sensibles à la nutrition

Sous-thèmes : Sécurité alimentaire

Date : 9 Septembre 2022



Aperçu



Les populations en RDC sont confrontées à une insécurité alimentaire structurelle et à une faible valorisation des ressources. Cette vulnérabilité alimentaire résulte, d'une part, de la combinaison de divers facteurs relatifs notamment à la productivité agricole, à l'accès aux semences et à d'autres intrants, à l'accès aux techniques modernes de production (équipements de production et de transformation), à l'accès aux marchés et parfois à la paix durable, et d'autre part, (i) aux difficultés pour les populations d'accéder aux équipements de production du fait de leurs coûts élevés et (ii) aux modèles productifs traditionnels à faible rendement par rapport à la moyenne de la zone Afrique.

La crise liée à la situation en Ukraine a exacerbé ces difficultés systémiques préexistantes.

Le Programme de Développement Local de 145 Territoires (PDL-145T) vise, entre autres, à promouvoir le développement des économies locales et rurales, par la promotion de l'entrepreneuriat rural, le renforcement de la productivité agricole, la valorisation de la production agricole et l'amélioration de l'accès des entrepreneurs ruraux aux services financiers. Il privilégie – via la Composante 2 : « Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales » – l'appui au développement des activités de production et de services dans les territoires ruraux pour des économies rurales et locales revivifiées et dynamiques.

C'est à ce titre qu'un Programme de Transformation Agricole, dont la visée globale est le changement de paradigme qui sous-tend le secteur agricole (faire de l'agriculture une entreprise et non un programme de développement), une sorte de révolution verte, a été pensé, en imitant le modèle agricole nigérian.



Objectifs de la fiche bonne pratique

Ce document partage une initiative de la RDC visant à refonder le secteur agricole du pays afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la résilience face aux crises alimentaires.



Période couverte

Les interventions prévues pour le Programme de Transformation Agricole couvrent la période allant de 2022 à 2028 ; la première phase en cours va de février 2022 à décembre 2023.



Ce qui a été fait



© Axel Fassio CIFOR

Les activités proposées pour la mise en œuvre de la Composante 2 du PDL-145T s'articulent autour des points ci-après :

- Le développement des chaînes de valeurs agricoles, d'élevage et de pêche dans les territoires ruraux ;
- Le développement de l'entrepreneuriat rural par la création des sociétés coopératives, des petites et moyennes entreprises en milieu rural, et la facilitation de l'accès aux crédits ;
- L'amélioration de la productivité des paysans par la fourniture d'intrants, de semences, et d'outils et d'équipements agricoles ;
- La création et la mise en place des coopératives de producteurs et de corps de métiers avec un accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes.

- La recherche de solutions innovantes pouvant déboucher sur la création d'entreprises/jeunes entreprises par les jeunes acteurs au niveau des communautés locales.

C'est donc au titre de cette composante que le Programme de Transformation Agricole est proposé, avec l'appui de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), et place l'accent sur le développement des chaînes de valeur agricole dans les milieux ruraux en vue d'accroître la productivité agricole et, par conséquent, le niveau des revenus des agriculteurs et la sécurité alimentaire du pays.

Tel qu'il est conçu, le schéma proposé pour la transformation agricole s'articule autour des piliers clés ci-dessous :

- Concentration sur les chaînes de valeur agricole pour lesquelles la RDC a un avantage comparatif ;
- L'agriculture en tant qu'entreprise et activité commerciale, et non un programme de développement ;
- Développement des partenariats stratégiques pour stimuler les investissements axés sur le marché impliquant la révision du code agricole sur le modèle du Kenya et du Nigéria ;
- Assurer la sécurité alimentaire et la création de la richesse et des emplois en mettant l'accent sur les jeunes et sur les femmes ;
- Investir davantage dans l'éducation et la recherche agricole en réformant l'Institut national pour l'Étude et la Recherche Agronomique (INERA) en agence nationale de transformation agricole relevant du ministère de l'Agriculture ;
- Création des brigades des inspections agricoles pour effectuer un suivi et évaluation des activités.



Pour son opérationnalisation, les territoires sont subdivisés en 4 groupes, suivant la disponibilité des ressources financières et l'impact potentiel de l'action, représentée par le nombre des bénéficiaires, ainsi que de l'accessibilité aux marchés.

- Le Groupe 1 (Tiers 1), qui comprend des territoires avec des projets en cours ou qui sont acceptés et qui peuvent démarrer immédiatement (exemple, en février 2022). Ce groupe comprend 48 territoires répartis dans 13 provinces.
- Le Groupe 2 (Tiers 2), qui désigne des territoires avec plus de 100 000 habitants et une accessibilité aux marchés acceptable (moins de 4 heures) pour faciliter des échanges des intrants et des produits agricoles. Il n'y a pas de financements garantis mais le programme peut démarrer rapidement aussitôt que les ressources seront disponibles. Ce groupe comprend 37 territoires dans 16 provinces.
- Le Groupe 3 (Tiers 3) : dans ce groupe on trouve une population rurale de plus de 100 000 habitants mais dont l'accessibilité est médiocre. La priorité dans ces territoires serait d'investir d'abord dans des infrastructures et de faire suivre par les programmes de transformation agricole. Ce groupe comprend 51 territoires dans 18 provinces.



- Le Groupe 4 (Tiers 4) est composé de 21 territoires dans 13 provinces, soit avec une population faible de moins de 100 000 habitants, soit situés en milieu urbain (L'accessibilité aux marchés est représentée par le temps de déplacement aux marchés).

S'agissant des résultats préliminaires, des usines de production de farine de manioc et de maïs sont en train d'être construites au Sud-Kivu et en périphérie de Kinshasa, à côté de tous les champs qui sont en train d'être mis sous culture.

Cette initiative en train d'être mise en place depuis février 2022 et les résultats à plus long-terme de ces activités de grande envergure seront surveillés et rapportés en vertu du cadre de résultats. Ce dernier inclura des indicateurs tels que la valeur de production pour chaque spéculation, le rendement au champ, le nombre d'emplois créés ou encore le retour sur investissement.



Adaptation et applicabilité

- **Veiller à une mobilisation politique au plus haut niveau (chef de l'État). Amélioration nette actuellement par rapport aux 20 dernières années ;**
- **Veiller à une mobilisation des partenaires techniques et financiers avec un engagement fort du ministre de l'Agriculture ;**
- **Faire en sorte que les autorités respectent la priorisation réelle de l'agriculture en posant des actions concrètes permettant une véritable mise en œuvre des politiques ;**
- **Agir afin de réduire les importations en produisant ce que l'on consomme en interne. La RDC importe environ 2 milliards USD par an pour les produits de première nécessité ;**
- **Créer une impulsion de l'agro-industrie pour développer les chaînes de valeur.**



Prochaines étapes

À court terme (2022-2023), il est proposé de commencer l'exécution de cette action en deux phases qui correspondent au Groupe 1 et Groupe 2. La particularité de cette Phase 1 est de s'appuyer sur les projets en cours ou qui sont acceptés au financement et qui peuvent démarrer immédiatement.



S'ENGAGER • MOTIVER • INVESTIR

Scaling Up Nutrition Movement
c/o SUN Movement Secretariat
Villa Le Bocage, Palais des Nations
CH-1211 Geneva, Switzerland
+41 (0) 22 917 7283
info@scalingupnutrition.org
www.scalingupnutrition.org